



INSCRIPTIONS

RESTAURANT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

2022-2023

Le Bureau sera fermé du 12 juillet au 24 août 2022

Les dossiers complets ainsi que les feuilles d'inscriptions et les paiements pourront être déposés au bureau jusqu'au 11 juillet ou à l'accueil de la mairie jusqu'au 15 août.

Attention : la date butoir pour le dépôt des inscriptions est le

16 août 2022

Les inscriptions et les paiements arrivés après cette date ne seront pas pris en compte pour la première semaine de septembre et les repas majorés au prix de 6€ pour le restant du mois.

En vous remerciant et vous souhaitant un bel été

L'équipe du PERISCOLAIRE